NORME INTERNATIONALE

**ISO 14080**

Première édition
2018-06

# Gestion des gaz à effet de serre et activités associées — Cadre et principes des méthodologies applicables aux mesures en faveur du climat

*Greenhouse gas management and related activities — Framework and principles for methodologies on climate actions*

Numéro de référence
ISO 14080:2018(F)

© ISO 2018



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

**Avant-propos** ..... **iv**

**Introduction** ..... **v**

**1 Domaine d'application** ..... **1**

**2 Références normatives** ..... **1**

**3 Termes, définitions et abréviations** ..... **1**
3.1 Termes et définitions ..... 1
3.1.1 Généralités ..... 1
3.1.2 Atténuation ..... 2
3.1.3 Adaptation ..... 2
3.2 Abréviations ..... 4

**4 Principes** ..... **4**

**5 Cadre de méthodologies applicables aux mesures en faveur du climat** ..... **5**
5.1 Généralités ..... 5
5.2 Politique, stratégie et réglementations en matière de changement climatique ..... 6
5.3 Objectifs et périmètre d'application ..... 6

**6 Méthodologies et leur processus de développement à l'intérieur du cadre** ..... **7**
6.1 Généralités ..... 7
6.2 Identification de méthodologies potentielles parmi les méthodologies existantes ..... 7
6.3 Essai de méthodologies potentielles relatif à leur applicabilité ..... 7
6.4 Proposition de nouvelles méthodologies ..... 8
6.4.1 Généralités ..... 8
6.4.2 Ressources ..... 9
6.4.3 Principe de conception ..... 9
6.4.4 Essai d'applicabilité de la nouvelle méthodologie ..... 9
6.5 Maintien et mise à jour de la méthodologie ..... 10
6.6 Utilisation du profil de méthodologie pour la communication ..... 10

**7 Revue du cadre** ..... **11**
7.1 Généralités ..... 11
7.2 Revue des objectifs et du périmètre d'application ..... 11

**Annexe A** (informative) **Définition des objectifs et du périmètre d'application d'un cadre pour soutenir les mesures en faveur du climat relatives à l'atténuation** ..... **13**

**Annexe B** (informative) **Méthodologies et leur processus de développement pour l'atténuation** ..... **15**

**Annexe C** (informative) **Définition des objectifs et du périmètre d'application d'un cadre pour soutenir les mesures en faveur du climat relatives à l'adaptation** ..... **17**

**Annexe D** (informative) **Méthodologies et leur processus de développement pour l'adaptation** ..... **20**

**Annexe E** (informative) **Exemples de profils de méthodologies** ..... **22**

**Annexe F** (informative) **Mesure, rapportage et vérification au sein du cadre** ..... **31**

**Annexe G** (informative) **Relation entre système de mesure, rapportage et vérification, et surveillance et évaluation de l'adaptation** ..... **35**

**Annexe H** (informative) **Exemples sur la manière d'utiliser le présent document et les Normes internationales associées** ..... **36**

**Bibliographie** ..... **38**

© ISO 2018 – Tous droits réservés

# Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 7, *Gestion des gaz à effet de serre et activités associées*.


© ISO 2018 – Tous droits réservés

# Introduction

Le cadre du présent document fournit des recommandations aux pays et autres parties intéressées concernant la conduite d'une démarche cohérente, comparable et transparente pour choisir, proposer, utiliser, réviser et conserver des méthodologies applicables aux mesures en faveur du climat. Ces méthodologies sont conçues pour être reproductibles et visent à contribuer à la réalisation de mesures en faveur du climat et de leurs ambitieux objectifs.

Le cadre assiste divers organismes, tels que:

— gouvernement et acteurs non étatiques, y compris le gouvernement local, les associations industrielles, les institutions techniques et les concepteurs et utilisateurs de méthodologies;

— organismes privés et publics, ONG œuvrant en faveur de l'environnement et autres organismes utilisant des méthodologies applicables aux mesures en faveur du climat;

— institutions financières qui soutiennent des mesures en faveur du climat.

Outre son applicabilité à des méthodologies, le cadre peut également être élaboré et utilisé dans le cadre de politiques et de mesures.

Le cadre ainsi établi peut être utilisé pour identifier les mesures potentielles et justifiables en faveur de l'atténuation et de l'adaptation relatives au changement climatique.

Le présent document vient à l'appui de nombreux objectifs, tels que:

— la participation volontaire à des approches coopératives qui impliquent le recours à des résultats d'atténuation transférés sur le plan international en vue de la réalisation de contributions déterminées au niveau national;

— la promotion du développement durable et l'engagement en faveur de la crédibilité et de la transparence, y compris dans la gouvernance;

— l'amélioration de l'obligation de rendre des comptes, par exemple, pour éviter le double comptage;

— la définition d'objectifs pour améliorer la capacité d'adaptation, accroître la résilience et réduire la vulnérabilité face au changement climatique;

— la contribution au développement durable et l'assurance d'une réponse d'adaptation adéquate dans le contexte de l'objectif de température;

— la coopération internationale relative aux efforts d'adaptation, la reconnaissance de l'importance de la prise en compte des besoins des pays en développement.

Le présent document peut être utilisé pour élaborer un cadre compatible avec les politiques locales, nationales, régionales et internationales pertinentes en matière de changement climatique et les stratégies d'un pays ou d'autres parties intéressées. Le cadre et son processus de méthodologie viennent à l'appui d'une vision à long terme concernant l'importance de la concrétisation complète du transfert d'innovations technologiques et non technologiques dans le but d'améliorer la résilience face au changement climatique et de réduire les émissions. Le présent document étaye le système «engagement et revue» avec des mesures entreprises pour recueillir et compiler les données pertinentes sur le climat, ainsi que des informations pertinentes concernant la vision à long terme. Le présent document assiste tous les pays, développés et en développement, dans la meilleure compréhension et la meilleure définition de leurs contributions déterminées au niveau national.

Il vise à améliorer la transparence relative à la mesure, au rapportage et à la vérification (MRV), et à réduire les risques relatifs aux mesures coopératives d'atténuation et d'adaptation. Il reconnaît l'importance de la coopération internationale eu égard aux efforts d'adaptation et d'atténuation et de la prise en compte des besoins des pays en développement.

© ISO 2018 – Tous droits réservés

Il souligne l'importance de prévenir, de réduire au minimum et de gérer les pertes et dommages associés aux effets négatifs du changement climatique, y compris les événements météorologiques extrêmes et les événements climatiques à évolution lente, ainsi que le rôle du développement durable dans la réduction des risques de pertes et de dommages.

Il tient compte du Cadre de l'adaptation de Cancún,[20] notamment de l'identification et l'encouragement de bonnes pratiques, de pratiques efficaces d'adaptation, des besoins et priorités d'adaptation, du soutien fourni et reçu pour les mesures et efforts d'adaptation, des défis et des lacunes.

Le présent document fournit un cadre qui débouche sur les résultats suivants:

— adoption de la méthodologie parmi les meilleures pratiques et les meilleures technologies disponibles (MTD);

— améliorations dans la qualité des méthodologies;

— améliorations dans les processus de développement des méthodologies;

— améliorations dans la transparence et la clarté des mesures en faveur du climat.

La Figure 1 illustre le rôle et la finalité du présent document.

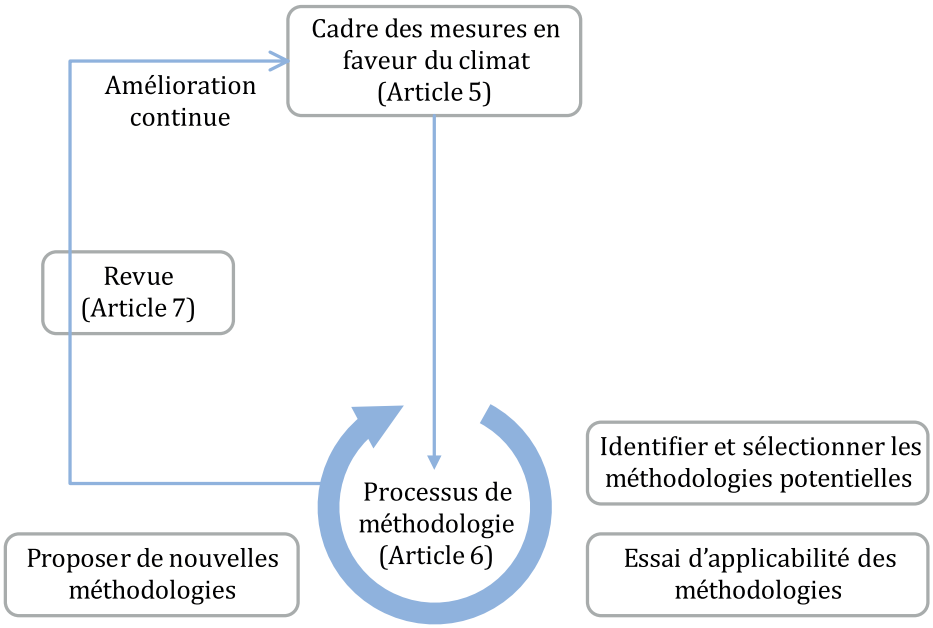



**Figure 1 — Présent document dans le contexte d'un cadre et de méthodologies**

Le présent document facilite l'harmonisation des Normes internationales existantes (par exemple l'ISO 14001, l'ISO 50001, l'ISO 14064-1 et l'ISO 14064-2) ainsi que des Normes internationales futures (par exemple, relatives à l'adaptation au changement climatique) à utiliser pour soutenir les mesures en faveur du climat.

Il fournit également des recommandations relatives à la façon de procéder à la revue du cadre et de communiquer de manière appropriée. Cela devrait réduire le risque d'incohérences dans le rapportage des séries de mesures en faveur du climat en reliant différentes mesures en faveur du climat avec différentes méthodologies et les réponses de communication et rapports pour la diffusion des mesures en faveur du climat, permettant des gains de temps et des économies en termes de ressources.


© ISO 2018 – Tous droits réservés

# Gestion des gaz à effet de serre et activités associées — Cadre et principes des méthodologies applicables aux mesures en faveur du climat

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie des lignes directrices qui prennent la forme d'un cadre et de principes pour l'établissement d'approches et de processus dans le but:

— d'identifier, évaluer et réviser des méthodologies;

— de développer des méthodologies;

— de gérer des méthodologies.

Le présent document est applicable aux mesures en faveur du climat destinées à faire face au changement climatique, y compris l'adaptation à ses impacts et l'atténuation des gaz à effet de serre (GES) pour favoriser le développement durable. De telles mesures peuvent être utilisées par ou pour des projets, organismes, juridictions, secteurs économiques, technologies et produits, politiques, programmes et activités non gouvernementales.

Le présent document ne fournit pas de recommandations relatives à une méthodologie spécifique.

## 2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes, définitions et abréviations

### 3.1 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

#### 3.1.1 Généralités

**3.1.1.1**
**mesure en faveur du climat**
initiative destinée à réaliser des mesures ou des objectifs en matière de changement climatique sur la base de priorités d'atténuation et/ou d'adaptation dans le cadre de politiques relatives au changement climatique

Note 1 à l'article: Une mesure en faveur du climat vise à a) réduire ou prévenir les émissions ou accroître les suppressions; et b) réduire la vulnérabilité, préserver et accroître la résilience, et augmenter la capacité d'adaptation des systèmes humains et écologiques par rapport aux impacts négatifs du changement climatique.

© ISO 2018 – Tous droits réservés

**3.1.1.2**
**intégrité de l'environnement**
innocuité environnementale et accroissement des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation, qui n'entraînent pas de dommage environnemental direct ou indirect

**3.1.1.3**
**critères d'éligibilité**
critères utilisés pour démontrer que les mesures d'atténuation ou d'adaptation sont fondées sur des méthodologies appropriées qui réduisent le risque actuel et/ou futur lié au changement climatique

**3.1.1.4**
**organisme**
personne ou groupe de personnes ayant un rôle avec les responsabilités, l'autorité et les relations bien comprises lui permettant d'atteindre ses objectifs

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.1.4, modifiée — Dans la définition, le terme «bien comprises» a été ajouté.]

**3.1.1.5**
**partie intéressée**
individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'un *organisme* (3.1.1.4)

### 3.1.2 Atténuation

**3.1.2.1**
**atténuation du changement climatique**
intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre (GES)

[SOURCE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cinquième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques 2014 (AR5)]

**3.1.2.2**
**situation de référence**
situation par rapport à laquelle un éventuel changement est mesuré

[SOURCE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cinquième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques 2014 (AR5)]

### 3.1.3 Adaptation

**3.1.3.1**
**adaptation au changement climatique**
ajustements dans les systèmes écologique, social et/ou économique en réponse aux stimuli climatiques réels ou attendus ou à leurs effets ou impacts

EXEMPLE Changements apportés aux infrastructures et/ou à certains systèmes naturels pour réduire les impacts de l'augmentation/diminution des précipitations, de l'élévation des températures, de la rareté de l'eau ou de l'augmentation de la fréquence des tempêtes.

Note 1 à l'article: L'adaptation/adaptation climatique fait référence à l'évolution des processus, pratiques et structures afin de modérer les dommages potentiels ou de tirer parti d'opportunités associées au changement climatique.

Note 2 à l'article: L'intervention humaine peut faciliter l'ajustement de certains systèmes écologiques au climat attendu et à ses effets.


© ISO 2018 – Tous droits réservés

**3.1.3.2**
**scénario climatique**
représentation vraisemblable et souvent simplifiée du climat futur, fondée sur un ensemble intrinsèquement cohérent de relations climatologiques et établie expressément pour déterminer les conséquences possibles du changement climatique anthropique

Note 1 à l'article: Le scénario climatique sert souvent à alimenter les modèles d'impacts.

[SOURCE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cinquième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques 2014 (AR5 WG III)]

**3.1.3.3**
**risque climatique**
éventualité d'impacts négatifs du changement climatique reflétant l'interaction entre la vulnérabilité, l'exposition et le danger

Note 1 à l'article: Le risque climatique peut être réduit en améliorant la capacité d'adaptation et en renforçant la résilience de l'écologie, de la société et de l'économie.

[SOURCE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Quatrième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques 2007 (AR4)]

**3.1.3.4**
**exposition**
présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, ressources ou services environnementaux, d'éléments d'infrastructure ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans un lieu ou dans un contexte susceptible de subir des dommages dus à la variabilité du climat ou au changement climatique

[SOURCE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cinquième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques 2014 (AR5)]

**3.1.3.5**
**capacité d'adaptation**
capacité d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et des autres organismes, leur permettant de se prémunir contre les risques de dégâts, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences

[SOURCE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cinquième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques 2014 (AR5)]

**3.1.3.6**
**résilience**
capacité des systèmes sociaux, économiques ou environnementaux à faire face à une perturbation, une tendance ou un événement dangereux, leur permettant d'y réagir ou de se réorganiser de façon à conserver leur fonction essentielle, leur identité et leur structure, tout en gardant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation

[SOURCE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cinquième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques 2014 (AR5)]

**3.1.3.7**
**sensibilité**
degré d'incidence, négative ou positive, de la variabilité ou de l'évolution du climat sur un système ou une espèce

Note 1 à l'article: L'effet peut être direct (par exemple, une évolution du rendement agricole suite à un changement dans la moyenne, la plage ou la variabilité de la température) ou indirect (par exemple, des dommages causés par une augmentation de la fréquence des inondations côtières due à l'élévation du niveau des mers).

[SOURCE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cinquième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques 2014 (AR5)]

© ISO 2018 – Tous droits réservés

**3.1.3.8**
**vulnérabilité**
propension ou prédisposition à subir des dommages dus à la variabilité du climat ou au changement climatique

Note 1 à l'article: La vulnérabilité au changement climatique englobe divers concepts et éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter.

Note 2 à l'article: La vulnérabilité au changement climatique est le degré selon lequel un système écologique, social et économique est sensible, ou incapable de faire face, aux impacts négatifs du changement climatique, y compris la variabilité du climat et les extrêmes climatiques.

**3.1.3.9**
**évaluation de la vulnérabilité**
identification des groupes vulnérables, des domaines et des régions critiques et prévisions concernant ces derniers, incluant l'estimation de la probabilité et des conséquences du danger associé aux impacts du changement climatique

## 3.2 Abréviations

MTD meilleures technologies disponibles

BAU business as usual

TPG température potentielle globale

PRG potentiel de réchauffement global

GES gaz à effet de serre

MRV mesure, rapportage et vérification

AQ assurance de la qualité

CQ contrôle de la qualité

# 4 Principes

Ces principes sont généraux. It convient que ces principes soient utilisés pour d'un cadre relatif aux mesures en faveur du climat.

a) Pertinence: inclure les informations concernant les mesures en faveur du climat pertinentes pour les besoins de l'utilisateur cible.

b) Cohérence: assurer la cohérence du cadre et de ses méthodologies ainsi que le respect des buts, cibles et objectifs des mesures en faveur du climat.

c) Comparabilité: s'assurer que les méthodologies générées, sélectionnées et fournies pour les mesures en faveur du climat permettent des comparaisons fondées sur les performances.

d) Compatibilité: harmoniser les méthodologies relatives aux mesures en faveur du climat pour améliorer leur regroupement et l'efficacité en termes de coût de leur application.

e) Complétude: inclure toutes les émissions et suppressions de GES pertinentes et/ou tous les efforts d'adaptation et d'atténuation. Inclure toutes les informations pertinentes étayant les critères et procédures applicables.

f) Principe de prudence: utiliser des hypothèses, des valeurs et des procédures qui garantissent que les impacts des mesures en faveur du climat ne sont pas surestimés.

g) Précision: réduire les biais et les incertitudes dans la mesure du possible.


© ISO 2018 – Tous droits réservés